

Informations générales de la Direction de concours

Salles :

Le concours se fera dans 2 salles avec une salle d'échauffement.

Echauffement :

Un espace d'échauffement sans appareil de musique, est à disposition des gymnastes dès 7h30.

Aucun échauffement n'est autorisé à l'emplacement des concours. En ce qui concerne la Gymnastique individuelle et à deux, un échauffement commun a lieu à l'emplacement de concours.

Appel des gymnastes :

Celui-ci a lieu à l'entrée de la salle de compétition, à l'heure indiquée dans le programme, avant chaque bloc.

Les cartes de tests sont à déposer à la table prévue à cet effet de même que les cartes de membres FSG. Les musiques pour la Gymnastique individuelle et à deux sont à amener à la table de la musique lorsque la fille est appelée. Les gymnastes restent autour du praticable jusqu'à la fin du passage de leur groupe. Elles sortent en défilé.

Cartes de tests :

La gymnaste qui ne présente pas sa carte de tests ne peut pas prendre part au concours.

Compétitions :

Les compétitions se déroulent conformément aux prescriptions du Championnat romand de gymnastique, édition 2019, des descriptifs des tests et des directives de Gymnastique en vigueur.

Musique :

Pour les productions en gymnastique individuelle et à deux, seules les musiques enregistrées en format MP3 sur clef USB et de qualité sont acceptées. La clef portant le nom de la société et de la/des gymnaste(s) est à déposer à la table de musique à l'appel de la gymnaste. Prévoir une clef USB de réserve. Aucun CD ne sera accepté. Les clés doivent être reprises après la production.

Les musiques officielles des Tests FSG sont mises à disposition par l'URG.

Disqualification :

Après 2 essais de musique infructueux, la disqualification de la partie gymnique concernée est prononcée.

Protêts :

Les protêts doivent être remis par écrit à la direction de concours. Une taxe de 100.- doit être jointe à chaque protêt qui, en cas de refus, restent acquis à la direction de concours. Les décisions de la direction de concours sont définitives et sans appel.

Remboursement des finances d'inscriptions :

Aucune finance d'inscription n'est remboursée, pas même sur présentation d'un certificat médical.

Proclamation des résultats :

Les cérémonies se déroulent selon l'horaire. En cas de modification de l'horaire, des annonces seront faites par le speaker. Toutes les gymnastes se présentent en tenue de gymnastique. Aucune médaille ou distinction n'est remise avant ou après la proclamation des résultats. Les résultats seront affichés après la remise des médailles et publiées sur le site de l'URG www.urg.ch. Il n'y aura plus d'enveloppe de société.

En cas d'avance sur le programme, la proclamation peut être avancée de 30 minutes.

Divers :

Ni le CO, ni l'URG ne sauraient être tenus pour responsables en cas de vol, perte ou dommage de quelque nature que ce soit. Les participantes sont priées de surveiller leurs effets personnels.